

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 OCTOBRE 2023 A 18H30 A LOQUEFFRET à la salle communautaire**

Étaient présents :

BERRIEN : Barbara PERRON, Hubert LE LANN

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Erice GONIDEC

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Jacques THEPAUT à Marc QUEMENER, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN

Excusées : Coralie JEZEQUEL, Claude MOREL

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

Ordre du jour :

- ➔ Transfert de la compétence Eau et Assainissement – point d'avancement
- ➔ Demandes fonds de concours des communes
- ➔ Pass Commerce et Artisanat – dossiers de demande de subvention
- ➔ Point sur les fiches projets concernant le dispositif régional Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025
- ➔ Contrat de développement touristique de la destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh
- ➔ Demande réouverture du service des urgences du centre hospitalier de Carhaix 24h/24h
- ➔ Convention de gestion des Landes tourbeuses à Bolazec par Bretagne Vivante
- ➔ Suppression du budget annexe Goavec-Pitrey
- ➔ Subvention aux associations
- ➔ Questions diverses

La séance débute à 18h30.

Monsieur le Président, constate le quorum et propose à Anne ROLLAND d'assurer le secrétariat de séance.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 25 juillet 2023 est proposé à l'approbation. Pas de remarque particulière, il est donc arrêté.

Transfert de la compétence Eau et Assainissement – point d'avancement

Arnaud Cozien, vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement ainsi que Nicolas Le Meur, responsable du service eau et assainissement font un point sur l'avancement des travaux en vue de la prise de compétence eau et assainissement au 01 janvier 2025.

Un point d'étape est prévu lors de chaque conseil communautaire. La collectivité est accompagnée sur ce sujet par le cabinet Gétudes qui a pu constater lors des visites dans chacune des communes de l'hétérogénéité de l'organisation des services.

La feuille de route jusqu'au 01 janvier 2025 est établie, plusieurs groupes de travail sont mis en place pour arriver à une gestion intercommunale avec un même niveau de service.

Les 4 groupes de travail : qualité de service et dimensionnement, gouvernance et relations abonnés, technique et méthodes d'exploitation, comptabilité, se réuniront tous d'ici la fin de l'année 2023, pour obtenir un consensus politique sur le choix du mode de gestion et mettre en œuvre la faisabilité technique de ce choix.

2023-054 – Demandes de fonds de concours

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le Président rappelle que la pratique de fonds de concours est prévue à l'article L.5214-16 V du C.G.C.T. Le principe de fonds de concours a été redéfini par l'article 186 de la loi n° 2006-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Le versement est autorisé sous trois conditions :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer un équipement
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours
- le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Ainsi, des crédits ont été budgétés.

Deux communes présentent une demande de financement pour les opérations d'investissement suivantes :

Commune de Brennilis

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicité
Travaux et mobilier	21 038,53 €	0 €	21 038,53 €	10 160,00 €
Total	21 038,53 €	0 €	21 038,53 €	10 160,00 €

Commune de Saint-Rivoal

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicité
Travaux et matériel	53 140,42 €	0 €	53 140,42 €	24 539,00 €
Total	53 140,42 €	0 €	53 140,42 €	24 539,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de verser le fonds de concours sollicité par les communes de Brennilis et Saint-Rivoal.

2023-055 – Pass Commerce et Artisanat – aide à l'entreprise Mirabelle à Huelgoat

Rapporteur : Georges MORVAN

Vu la délibération du 30 avril 2019 de mise en place du dispositif Pass Commerce Artisanat

Vu la convention signée avec la Région Bretagne

Vu le rappel du dispositif

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal section investissement fonction 90, article 20422

Il est proposé l'attribution de l'aide Pass Commerce et Artisanat à

Raison sociale	Mirabelle restaurant
Forme juridique	EI
Adresse	24 rue du Général de Gaulle 29690 Huelgoat
Activité	Restauration
Effectif	1 ETP
Projet	Aménagement de l'accueil et embellissement extérieur
Montant investissement	27 833 € H.T.
Taux de subvention	30 % de 25 000 €
Subvention accordée	7 500 €

Cette aide est adossée au règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de *minimis*.

Mme Marie-Brigitte BRETHERS étant intéressée par cette décision, elle ne participe pas au débat et au vote, elle sort de la pièce à ce moment.

Le versement d'une aide à l'investissement de 7.500 € à l'entreprise de Mme Marie-Brigitte BRETHERS, Restaurant Mirabelle à Huelgoat est adopté à l'unanimité.

2023-056 – Pass Commerce et Artisanat – aide à l'entreprise Boulangerie du pain perché à Botmeur

Rapporteur : Georges MORVAN

Vu la délibération du 30 avril 2019 de mise en place du dispositif Pass Commerce Artisanat

Vu la convention signée avec la Région Bretagne

Vu le rappel du dispositif

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal section investissement fonction 90, article 20422

Il est proposé l'attribution de l'aide Pass Commerce et Artisanat à

Raison sociale	Boulangerie du Pain Perché
Forme juridique	EI
Adresse	43 Bourg 29690 Botmeur
Activité	Boulangerie artisanale
Effectif	0 ETP
Projet	Travaux de mise aux normes et achat de matériel
Montant investissement	23 484,42 € H.T.
Taux de subvention	30 % de 23 484,42 €
Subvention accordée	7 045,33 €

Cette aide est adossée au règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de *minimis*.

Le versement d'une aide à l'investissement de 7.045,33 € à l'entreprise de M. Thomas RIERA, Boulangerie du Pain Perché à Botmeur est adopté à l'unanimité

Point sur les fiches projets concernant le dispositif régional Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025

Suite à la réunion de présentation du dispositif aux communes qui a eu lieu le 29 septembre à Loqueffret, il est rappelé les axes de financement de la région Bretagne : accélérer les transitions et favoriser une adaptation transformatrice au changement climatique, adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat, améliorer l'accès aux services de proximité.

Ce dispositif doit faire l'objet d'une convention qui sera signée avec la région Bretagne, elle comprendra les fiches projet des communes et de la communauté de communes.

Le financement de la région intervient à hauteur de 20% maximum.

Les négociations avec la région interviennent avant la fin de l'année, les fiches projets doivent donc être renseignées avant la fin du mois d'octobre.

L'enveloppe globale de co-financement de la région est de 568.014 € pour la période 2023-2025.

La collectivité souhaite que les études réalisées par l'ALECOB sur les bâtiments puissent être prises en compte dans le cadre deux deux premiers axes.

2023-057 – Co-signature du contrat de développement touristique entre la destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh et la région Bretagne

Rapporteur : Eric PRIGENT

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, adopté en octobre 2020 reconnaît les 10 Destinations touristiques de Bretagne comme des territoires de projets, maille de référence du développement touristique en Bretagne.

Monts d'Arrée Communauté est intégrée à la Destination Cœur de Bretagne- Kalon Breizh (convention de partenariat 2021-2025 approuvée par le conseil communautaire le 14 février 2021).

Afin de renforcer leurs partenariats à l'échelle des Destinations, la Région Bretagne et les acteurs touristiques parties prenantes des dynamiques de projet de développement touristique ont souhaité s'engager dans la signature de contrats triennaux de développement touristique.

Ce contrat propose une vision à 3 ans du partenariat entre la Région et les acteurs touristiques et porte sur les modalités de coordination, de mise en œuvre et de financement des projets en lien avec la stratégie intégrée de développement touristique de la Destination touristique et le plan d'actions triennal associé.

La Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh, a organisé son plan d'actions 2023 – 2025 autour de 6 fiches projets :

- Développer et organiser un réseau d'aires de services
- Renforcer, diversifier et qualifier l'offre d'hébergements touristiques
- Améliorer l'accueil des camping-cars et des vans
- Développer et structurer les activités de pleine nature
- Valoriser le patrimoine archéologique
- Promouvoir et valoriser une Bretagne insoupçonnée

Le détail des fiches-projets est présenté dans le document annexe numéro 1 « plan d'actions 2023-2025 ».

La mise en œuvre du plan d'actions nécessite un travail multi-partenarial avec les EPCI, les offices du tourisme... Aussi, il est proposé à chaque EPCI composant la Destination Cœur de Bretagne - Kalon Breizh d'être cosignataire du contrat de développement touristique (annexe numéro 2).

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser le Président à co-signer le contrat de développement touristique 2023-2025 entre la Région Bretagne et la Destination touristique Cœur de Bretagne- Kalon Breizh.

Adopté à l'unanimité

2023-058 - Demande de réouverture du service des urgences du centre hospitalier de Carhaix 7j/7j et 24h/24h

Réunis en Conseil communautaire le 10/10/2023 les élus de Monts d'Arrée Communauté délibèrent à pour exiger que l'ARS Bretagne et le CHRU de Brest-Carhaix mettent immédiatement en œuvre les moyens requis pour une reprise totale (2 lignes de garde) du Service d'Accueil et d'Urgences conformément aux engagements pris.

Cette exigence des élus quant à un service public de soins en proximité, sans perte de chance et garant de l'équité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population du COB, se fonde sur une volonté non négociable. Cette demande correspond d'ailleurs aux engagements du Projet Régional de Santé 2023-2028 de l'ARS Bretagne qui spécifie « **Maintenir un accès aux soins urgents de la population en moins de 30 minutes** », « conforter la stratégie de réduction **des inégalités sociales de santé** » et « répondre au plus près des besoins du patient ».

Cette délibération reprend également l'engagement conjoint de la Direction Générale de l'ARS Bretagne et de la Direction Générale du CHRU de Brest-Carhaix de reprise du fonctionnement continu des urgences de Carhaix à compter de septembre 2023, après la régulation systématique de l'accès aux urgences du site hospitalier de Carhaix en juillet et août 2023.

Les élus attendent dès maintenant des décisions pour éviter toute rupture de parcours de santé pour la population du Pays COB. Ils rappellent également que l'absence d'un SAU (Service d'Accueil et d'Urgence) en continu (24h/24h) sur Carhaix engendre un défaut de prise en soins correspondant à 25 % de l'activité des urgences (base 2021 de l'activité des urgences). L'impact sur l'activité des services hospitaliers en aval est énorme (cf. juillet et août), sans compter que la « régulation » (vécue comme une fermeture) embolise l'activité des pompiers volontaires du secteur et sature les services d'urgences mobilisés en relai (Saint-Brieuc, Quimperlé, Morlaix, Brest, Guingamp, Lorient, Pontivy...).

A l'unanimité, les élus de Monts d'Arrée Communauté s'opposent fermement à la décision prise par le CHRU de Brest-Carhaix dès le 04 septembre dernier de fermer l'accès aux urgences de 18h30 à 8h à Carhaix.

2023-059 - Gestion des Landes tourbeuses de Corn ar Harz à Bolazec par l'association Bretagne vivante

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

En 1996, la communauté de communes des Monts d'Arrée a fait réaliser une étude diagnostic, sur la qualité des ressources en eau sur son territoire, qui a conclu sur la nécessité de protéger efficacement les zones humides dont la tourbière de Corn ar Harz située sur la commune de Bolazec.

Ainsi, via la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » la CC des Monts d'Arrée s'est engagée en 1998 dans la procédure d'acquisition de cet espace classé ZNIEFF. 20 espèces remarquables rares et/ou menacées sont répertoriées sur le site (11 végétaux et 9 animaux).

Il s'agit d'un espace de 27,7 ha de tourbières pour lequel une convention de gestion avec la Fédération Centre Bretagne Environnement avait été signé, suivant une délibération du 05 mai 1999, pour une durée de 5 ans renouvelable tacitement sur une durée d'une année.

Le plan de gestion expose toutes les connaissances scientifiques accumulées, dégage l'intérêt patrimonial et présente les opérations de gestion conservatoire à engager.

Par ailleurs, les droits de chasse avaient été délégué à la société communale de chasse de Bolazec et une convention d'entretien des landes a été signé avec M. Cotonnec pour 5 ans reconductible par durée de 3 ans. Aujourd'hui la FCBE n'assure plus la gestion de cet espace, il est donc proposé d'en confier la gestion à l'association Bretagne Vivante.

En effet, Bretagne Vivante assure déjà la gestion de la Réserve Naturelle Régionale des landes du Gragou-Vergam qui se trouve à proximité. De même Bretagne Vivante gère la réserve nationale du Vénec à Brennilis. Cet espace peut intégrer la réserve naturelle régionale du Cragou-Vergam.

Ainsi, après avoir délibéré, à 25 voix pour et 4 abstentions (Grégory Le Guillou, Georges Morvan, André Paul, Jean Le Gac), dans le but de continuer la gestion de cet espace remarquable, la communauté de communes

Monts d'Arrée Communauté décide de confier la gestion conservatoire de ce site à l'association Bretagne vivante et à informer la Fédération Centre Bretagne Environnement du non renouvellement de la convention signée en juin 1999, d'autoriser l'intégration de cet espace dans la Réserve Naturelle Régionale et d'autorise le Président à signer les documents à intervenir.

2023-060 - Suppression du budget annexe Atelier relais Goavec Pitrey

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Il est rappelé que la construction de l'atelier relais Goavec Pitrey a fait l'objet d'un budget annexe ouvert suite à une délibération du 03 juillet 2008.

Le bâtiment concerné par ce budget annexe a été vendu le à l'entreprise titulaire du bail le 26 novembre 2018. L'emprunt concernant ce bâtiment s'est terminé le 15 mars 2020

L'exercice comptable 2022 n'a fait l'objet d'aucun mouvement comptable

Ceci exposé

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 03 juillet 2008 approuvant la création du budget annexe Atelier relais Goavec Pitrey

Considérant que l'opération est terminée

Le conseil communautaire, à l'unanimité

- Approuve la suppression du budget annexe Atelier relais Goavec Pitrey au 01 janvier 2023
- Accepte que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal
- Autorise le président à signer tous les actes relatifs à cette suppression.

2023-061 – Subvention aux associations

Rapporteur : Anne ROLLAND

Anne Rolland vice-présidente en charge des associations informe le conseil communautaire, de la réunion de la commission « Services à la population » qui donne un avis sur les demandes de subventions reçues des associations, elle présente les avis sur ces différentes demandes qui sont soumises à la décision du conseil communautaire.

Il est rappelé qu'une délibération définissant des critères d'attribution pour le versement d'une subvention par la collectivité a été prise le 26 juin 2018.

Après en avoir délibéré, à 28 voix pour et une abstention (Eric Prigent), le conseil communautaire décide le versement d'une subvention aux associations suivantes :

Nom	Objet	Montant attribué
Association Vivre à Lopérec	Journée Nationale du Village : manifestation visant l'attractivité des petites communes. Cochon grillé, musique bretonne	1.000
Association La Canopée des Salamandres	Organisation d'une journée d'animation sur le thème des cétacés (sensibilisation) : "Le mini festival des gros cétacés" Ateliers, animations, Conférences, Stands associatif, Exposition, Restauration-boissons	500
Association Les Lutins d'Ar Hoat	Organisation de deux événements ; Marche de deux jours pendant le Roc'h des Monts D'Arrée en septembre et un NOZ TRAIL qui réunit environ 500 sportifs en novembre	500

Association Ti Menez Are	Organisation d'un Festival de la photographie animalière à Brasparts	1 500
Association Les Cavaliers de l'Arrée	Organisation de Randonnées de la Pentecôte ; découverte et de redécouverte, à pied, à vélo et à cheval des Monts d'Arrée. Accueil de 101 cavaliers, 112 marcheurs, 70 vététistes Organisation d'un repas	400
Association Entente cycliste de Plestin	Organisation de la "La Ronde Finistérienne en plusieurs étapes", course cycliste ouverte aux professionnels	1 000
Association commission VTT du comité départemental du Cyclotourisme du Finistère	24ème édition des Roc'h des Monts d'Arrée VTT	1.500
TOTAL		6 400

Les subventions sont versées à l'issue de la réalisation de l'évènement subventionné.

Questions diverses

Il est rappelé que le montant global du fonds de concours aux communes pour l'année 2023 est de 150.000 € et qu'il est réparti selon les critères habituels dont les chiffres viennent d'être connus.

Les demandes pour l'année 2023 pourront être faites dès le prochain conseil communautaire.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19 heures 45 mn.

Le Président,
Jean-François DUMONTEIL

La secrétaire,
Anne ROLLAND



